



Obligation de venir travailler avec un sac transparent

Par **vstrun**, le 11/12/2010 à 07:39

Bonjour,
j aimerais savoir si un employeur a le droit de sortir une note de service en accord avec le comité d entreprise disant qu'à partir d une certaine date tout sac non transparent ne sera plus accepté dans les vestiaires,seul les sacs à main.
c est une entreprise en agro-alimentaire donc vêtement chaud oblige(à la charge de l employé),et salopette qui elle est fournie par l entreprise.
Vous en remerciant par avance,pour vos réponses.

Par **P.M.**, le 11/12/2010 à 08:04

Bonjour,
Une telle obligation paraît effectivement disproportionnée par rapport au but recherché et on peut se demander ce qui se passerait si vous la transgressiez, c'est à dire ce qu'il adviendrait de votre sac...